

**ASSOCIATION REGIONALE POUR LA
PROMOTION DES ACTIONS DE SANTE
(A.R.P.A.S)**

SIEGE SOCIAL : 19 Avenue Auguste RENOIR

06800 CAGNES SUR MER

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(Exercice clos le 31 Décembre 2014)

SASU SFCC
36, place Dei Doufin – Bât B – Port Fréjus
83600 FREJUS
CRCC D'AIX-EN-PROVENCE

Association Régionale pour la Promotion des Actions de Santé (A.R.P.A.S)

Siège social : 19 Avenue Auguste RENOIR - 06800 Cagnes sur Mer

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 Mai 2012 et en vertu des dispositions de l'article L.612-4 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association A.R.P.A.S, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

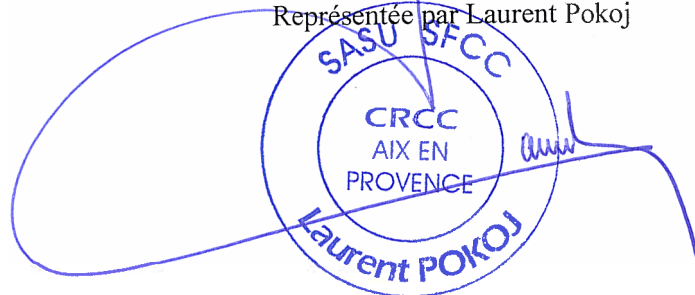
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

FAIT A FREJUS.
Le 18 Mai 2015.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SASU SFCC

Représentée par Laurent Pokoj



Bilan actif

ARPAS

Etats de synthèse au 31/12/2014

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 943	2 943		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	14 755	12 624	2 132	3 277
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 930		2 930	2 930
ACTIF IMMOBILISE	20 629	15 567	5 062	6 207
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				46
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	145 411		145 411	47 761
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	106 828		106 828	156 764
Charges constatées d'avance	2 185		2 185	2 804
ACTIF CIRCULANT	254 424		254 424	207 376
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	275 053	15 567	259 486	213 582



Bilan passif

ARPAS

Etats de synthèse au 31/12/2014

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	122 789	99 501
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	44 595	17 199
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	167 384	116 700
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	9 553	8 800
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	9 553	8 800
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 001	6 966
Dettes fiscales et sociales	74 548	81 117
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	82 549	88 082
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	259 486	213 582



Compte de résultat

ARPAS

Etats de synthèse au 31/12/2014

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	Simple Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	182 573	33,11	27 225	5,44	155 348	570,61
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	368 800	66,89	472 960	94,56	-104 160	-22,02
Reprises et Transferts de charge	23 456	4,25	2 232	0,45	21 224	951,04
Cotisations						
Autres produits			1		-1	-100,00
Produits d'exploitation	574 829	104,25	502 417	100,45	72 411	14,41
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	123 356	22,37	110 707	22,13	12 648	11,42
Impôts et taxes	8 299	1,51	21 724	4,34	-13 426	-61,80
Salaires et Traitements	280 023	50,79	254 048	50,79	25 975	10,22
Charges sociales	111 886	20,29	109 590	21,91	2 296	2,09
Amortissements et provisions	7 234	1,31	6 008	1,20	1 226	20,41
Autres charges			1		-1	-87,23
Charges d'exploitation	530 798	96,27	502 079	100,38	28 719	5,72
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 031	7,99	338	0,07	43 692	NS
Opérations faites en commun						
Produits financiers	1 001	0,18	2 347	0,47	-1 346	-57,34
Charges financières						
Résultat financier	1 001	0,18	2 347	0,47	-1 346	-57,34
RESULTAT COURANT	45 032	8,17	2 685	0,54	42 346	NS
Produits exceptionnels	18 600	3,37	10 880	2,18	7 720	70,96
Charges exceptionnelles	18 284	3,32	12 120	2,42	6 164	50,86
Résultat exceptionnel	316	0,06	-1 240	-0,25	1 556	-125,51
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	8 800	1,60	24 554	4,91	-15 754	-64,16
Engagements à réaliser	9 553	1,73	8 800	1,76	753	8,56
EXCEDENT OU DEFICIT	44 595	8,09	17 199	3,44	27 396	-159,28
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						



COMPTES ANNUELS

2014

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Annexe



Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/01/2014, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société ASS ARPAS relatifs à l'exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 0 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	259 486
Chiffre d'affaires	182 573
Résultat net comptable (Bénéfice)	44 595

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à NICE
Le 16/03/2015

SARL A.C.P.G
Expert-Comptable

Guaresi
 GUARESINI COMPAGNIE PAUL GUARESINI
 ACPG et expertise comptable
 14 avenue GEORGES CLEMENCEAU
 06000 NICE
 Tél : 04.93.01.22.51 Fax : 04.93.01.22.51
 SIREN : 530425842 APE : 69201



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS ARPAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 259 486 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 44 595 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2014 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 943			2 943
Immobilisations incorporelles	2 943			2 943
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	11 450			11 450
- Matériel de transport		17 779	17 779	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 912		606	3 306
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	15 362	17 779	18 386	14 755
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres Immobilisations financières	2 930			2 930
Immobilisations financières	2 930			2 930
ACTIF IMMOBILISE	21 235	17 779	18 386	20 629



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		17 779		17 779
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		17 779		17 779
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		18 386		18 386
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		18 386		18 386



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 943			2 943
Immobilisations incorporelles	2 943			2 943
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 173	1 145		9 318
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 912		606	3 306
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 085	1 145	606	12 624
ACTIF IMMOBILISE	15 028	1 145	606	15 567



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 150 526 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 930		2 930
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	145 411	145 411	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 185	2 185	
Total	150 526	147 596	2 930
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	168
Total	168



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 185		
Total	2 185		

* Fonds dédiés

Nature du projet	Fonds restant à engager en début d'exercice (compte 194...)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 789000)	Engagement à réaliser (compte 689000)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194...)
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1-2+3)
CUCS SLV	5 000,00	5 000,00		0,00
ISPA	3 800,00	3 800,00		0,00
CUCS CARROS			580,00	580,00
REAAP SLV Gpes parents			557,00	557,00
REAAP Cagnes s/Mer			163,00	163,00
CUCS SANTE GRASSE			188,00	188,00
FIPD			2 980,00	2 980,00
CUCS VENCE			390,00	390,00
CUCS SLV			4 435,00	4 435,00
ISPA			260,00	260,00
TOTAL	8 800,00	8 800,00	9 553,00	9 553,00



SASU SFCC
36, place Dei Doufin – Bât B – Port Fréjus
83600 FREJUS
CRCC D'AIX-EN-PROVENCE

Association Régionale pour la Promotion des Actions de Santé (A.R.P.A.S)

Siège social : 19 Avenue Auguste RENOIR - 06800 Cagnes sur Mer

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

FAIT A FREJUS
Le 18 Mai 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SASU SFCC
Représentée par Laurent Pokoj

CRCC
AIX EN
PROVENCE

Laurent POKOJ